

Rappel à candidats, communication presse

Dans le cadre des fêtes de Noël, les Sénonais peuvent participer à l'animation et à l'embellissement de notre commune en décorant leurs habitations. La ville de Sens organise un concours gratuit et ouvert à tous au terme duquel plusieurs prix seront décernés.

Ce concours se dissocie en 2 catégories : une catégorie maison (et espaces extérieurs liés) et une catégorie front de rue (façade, fenêtre et balcon).

Un jury composé d'élus et de présidents d'associations feront le tour des candidats et noteront sur la base des différents critères les illuminations de chaque participant. Les lauréats de chaque catégorie se verront récompensés.

Pour participer, inscrivez-vous auprès du service événementiel jusqu'au 30 novembre 2018 à :

evenement@grand-senonais.fr ou au 03.86.95.67.54 ou 03.86.95.68.39

Règlement

But du concours :

Encourager et récompenser les démarches personnelles ou familiales qui permettent de participer à l'animation et l'embellissement de notre commune pendant les fêtes de fin d'année.

Présentation du concours :

La Ville de Sens organise ce concours. Il s'adresse aux particuliers, locataires ou propriétaires, situés sur le territoire de la commune et il est destiné à récompenser les plus belles illuminations et décorations de Noël.

Un jury passera dans la ville le mardi 18 décembre 2018 afin de noter l'ensemble des illuminations et décorations.

Les habitants lauréats seront ensuite informés qu'ils ont été sélectionnés pour recevoir un prix. Si un lauréat ne souhaite pas de prix, c'est l'habitation suivante dans le classement établi par le jury qui sera récompensé.

Composition du jury :

Toutes les réalisations seront notées depuis la voie publique par un jury composé de représentants d'associations sénonaises et trois élus.

Les membres du jury ne pourront pas voter pour leur lieu de résidence.

Catégories et critères de notation :

Le concours prévoit 2 catégories :

- maison individuelle
- façade / balcon

Les critères de notation seront basés sur la qualité des illuminations et décorations, mais aussi l'originalité.

Les résidents ne sont pas tenus d'être présents pendant la visite du jury, mais les illuminations et décorations qui seront notées doivent être visibles de la rue.

Prix :

Les prix seront remis pour la qualité des illuminations et décorations de chacune de ces catégories.

Responsabilité, sécurité :

Les illuminations et décorations seront réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables de quelque dommage que ce soit.

Communication, publicité :

La participation au concours implique de la part de chaque candidat l'autorisation de diffuser les photos de la représentation.